

Politique de signalement

| | |
|--|-------------------------------------|
| Titre de la politique | Politique de signalement |
| Numéro et version de la politique | POL-517 |
| Date de la dernière révision | 5-1-2024 |
| Catégorie | Conformité et éthique |
| Public | Mondial |
| Développée par le service | Conformité et éthique |
| Propriétaire de la politique | VP, Conformité et éthique mondiales |

OBJET

The Goodyear Tire & Rubber Company et ses filiales (collectivement « Goodyear » ou « nous ») s'engagent à mener ses affaires de manière responsable, éthique et conformément aux lois et politiques de la Société applicables à toutes ses activités et à tous ses sites dans le monde. Tous les directeurs, cadres et employés salariés et rémunérés à l'heure de la famille de sociétés Goodyear dans le monde entier (collectivement les « Collaborateurs de Goodyear ») sont tenus de prendre connaissance et de respecter le Manuel de conduite des affaires, de demander conseil s'ils ont des questions sur ces obligations et de faire part de leurs préoccupations conformément à la présente Politique de signalement.

Goodyear compte sur chaque Collaborateur pour faire ce qu'il faut, chaque jour et partout où nous exerçons nos activités. Les violations de la loi, du Manuel de conduite des affaires ou d'autres politiques de la Société érodent la confiance que nous avons établie entre nous et avec nos actionnaires, nos clients, nos fournisseurs et les autres parties prenantes. Pour cette raison, les Collaborateurs sont tenus de signaler rapidement toute violation potentielle ou présumée de la loi, du Manuel de conduite des affaires ou d'une autre politique de la Société, dont ils prennent connaissance. Les Collaborateurs doivent également coopérer pleinement à toute enquête interne.

La présente Politique de signalement décrit les obligations de signalement, la manière dont les signalements peuvent être effectués, la manière dont les enquêtes sont menées et les mesures que Goodyear peut prendre à l'issue d'une enquête.

Nous savons qu'il faut du courage pour effectuer un signalement, en particulier en ce qui concerne des questions sensibles et des dilemmes éthiques, mais il est toujours dans votre intérêt et celui de Goodyear de faire un signalement, et nous félicitons les Collaborateurs qui le font.

CHAMP D'APPLICATION

La présente Politique s'applique à tous les Collaborateurs de Goodyear. Certaines entités, fonctions ou unités commerciales de Goodyear peuvent avoir adopté des avenants à la politique qui fournissent des directives supplémentaires relatives au signalement conformes aux exigences légales locales, et les Collaborateurs sont tenus de se conformer à tous les avenants locaux applicables et aux directives supplémentaires qui y sont contenues.

Les Collaborateurs autres que les Collaborateurs de Goodyear peuvent également effectuer des signalements via la Ligne d'assistance dédiée à l'intégrité de Goodyear, et les signalements des Collaborateurs autres que les Collaborateurs de Goodyear seront traités conformément à la présente Politique.

POLITIQUE

Responsabilités en matière de signalement

Il incombe à l'ensemble des Collaborateurs de Goodyear de se conformer au Manuel de conduite des affaires, à toutes les politiques de la Société et à toutes les lois applicables et de signaler toute violation ou violation présumée conformément à la présente Politique de signalement.

Les responsables ont un niveau de responsabilité encore plus élevé et doivent diriger leurs équipes avec intégrité et renforcer la culture éthique de la Société. Ils constituent souvent la première ressource pour les Collaborateurs qui ont des questions concernant l'éthique ou des préoccupations concernant des violations potentielles de la politique de la Société. Si les responsables prennent connaissance de potentielles violations de la loi ou de la politique de Goodyear, ils ne doivent pas mener leur propre enquête. Au lieu de cela, les responsables sont tenus de signaler ces préoccupations à la ressource appropriée de la Société, telle que le service Conformité et éthique, Audit interne, Ressources humaines ou le service juridique. Les responsables peuvent également signaler un problème par le biais du [formulaire « Open Door »](#), qui est un formulaire simplifié permettant aux responsables de signaler un problème directement à la Ligne d'assistance dédiée à l'intégrité (voir la section « Procédure de signalement » ci-dessous). Le simple fait de dire au Collaborateur de contacter la Ligne d'assistance ou de signaler le problème à une autre ressource de la Société ne satisfait pas à l'obligation du responsable de faire remonter les problèmes. Les responsables peuvent être tenus responsables de leur incapacité à signaler des violations potentielles de la loi ou de la politique de Goodyear, ou de leur incapacité à suivre les étapes prévues pour résoudre un problème ou y remédier.

Interdiction des représailles

Goodyear interdit strictement toute forme de représailles à l'encontre d'individus qui :

- signalent de bonne foi des violations avérées ou présumées de la politique ou de la loi. La « bonne foi » implique de poser une question ou faire part d'une préoccupation que vous pensez être vraie, même si ces préoccupations s'avèrent par la suite non fondées.
- participent et coopèrent pleinement à une enquête.

« **Représailles** » désigne le comportement de toute personne au sein de la Société (y compris, mais sans s'y limiter, les superviseurs, mais également les collègues qui n'ont pas le pouvoir de licencier ou de rétrograder la victime de représailles) qui n'est pas motivé par des raisons légitimes liées aux performances ou à l'entreprise, mais qui vise plutôt à pénaliser une personne ou à la dissuader de faire part de ses préoccupations, de poser des questions relatives à la conformité ou de coopérer de bonne foi dans le cadre d'une enquête. Les représailles peuvent être manifestes et comprennent notamment :

- une rétrogradation ou un changement de responsabilités,
- le refus de promotions,
- une perte d'avantages sociaux,
- un licenciement ou des menaces de licenciement, ou
- des menaces directes ou indirectes de violence ou d'atteinte à l'intégrité physique.

Les représailles peuvent également être moins évidentes, et comprennent notamment :

- l'intimidation,
- la diffusion de rumeurs,
- la rétention d'informations nécessaires à l'accomplissement d'une mission, ou
- l'isolement ou l'ostracisation.

Les représailles constituent une faute grave et tout cas de représailles fait l'objet d'une sanction disciplinaire pouvant aller jusqu'au licenciement et à la perte d'avantages sociaux. Si vous pensez que vous ou quelqu'un d'autre faites l'objet de représailles, veuillez le signaler immédiatement en contactant l'une des ressources identifiées à la section « Procédure de signalement » de la présente Politique.

La soumission d'un signalement ou la coopération à une enquête ne saurait empêcher le prononcé de sanctions disciplinaires à l'encontre d'individus coupables de fautes ou d'un comportement inapproprié. Cependant, l'autodénonciation et la coopération sont des facteurs qui sont pris en compte pour déterminer les mesures correctives et disciplinaires appropriées.

Procédure de signalement

Si vous avez des préoccupations concernant un problème de conformité et d'éthique ou une violation d'une loi ou d'une politique de la Société, vous devez les signaler via l'un des canaux suivants :

1. votre responsable ou tout autre responsable de Goodyear ;
2. les Ressources humaines ;
3. le vice-président du service Conformité et éthique mondiales au 1-330-796-7288 (GTN 446-7288) ; le directeur des opérations de conformité et d'éthique mondiales au 1-330-796-0375 (GTN 446-0375) ; le directeur du service Enquêtes et analyses en matière de conformité et d'éthique mondiales au 1-330-796-7972 (GTN 446-7972) ou un directeur régional du service Conformité et éthique (consulter le site Web dédié à la conformité et à l'éthique <http://go.goodyear.com/ethics/> pour obtenir ses coordonnées) ;
4. le vice-président du service Audit interne au 1-330-796-0719 (GTN 446-0719) ; ou
5. le juriste de Goodyear responsable de votre secteur d'activité ou de votre fonction ou le bureau du Directeur juridique.
6. Vous pouvez également signaler toute préoccupation ou poser une question grâce à la Ligne d'assistance dédiée à l'intégrité de la Société, qui est gérée par un fournisseur tiers (NAVEX) qui recueille les signalements, y compris les signalements anonymes, par téléphone ou en ligne, puis les transmet au service Conformité et éthique. Les signalements effectués par le biais de la Ligne d'assistance peuvent être faits oralement ou par écrit et les pièces justificatives peuvent être téléchargées par l'auteur du signalement.
 - Ligne d'assistance dédiée à l'intégrité de Goodyear (site Web) : <https://goodyear.ethicspoint.com>
 - Ligne d'assistance dédiée à l'intégrité de Goodyear (par téléphone) : aux États-Unis et au Canada, vous pouvez appeler gratuitement le 1-888-GY-HOTLINE (1-888-494-6854) ; depuis tous les autres pays, les numéros sont disponibles sur <https://goodyear.ethicspoint.com> ou vous pouvez passer un appel en PCV au +1-503-726-2371
 - Si vous appelez la Ligne d'assistance dédiée à l'intégrité par téléphone, des services de traduction sont disponibles. Le portail Web de la Ligne d'assistance dédiée à l'intégrité est disponible dans 23 langues. Même si votre langue préférée n'est pas disponible, vous pouvez toujours soumettre des informations et des signalements dans cette langue.

Nous vous encourageons à signaler les plaintes par l'intermédiaire de l'un des canaux internes de Goodyear répertoriés ci-dessus, afin que la Société puisse les examiner et les traiter. Aucune disposition de la présente Politique n'est destinée à limiter ou décourager toute personne à exercer ses droits en vertu de la loi applicable aux fins de signalement de plaintes à des organismes gouvernementaux.

Les signalements peuvent être effectués de manière anonyme et Goodyear s'efforce de protéger, dans la mesure du possible, la confidentialité et l'anonymat des auteurs de signalement. Goodyear encourage les auteurs de signalement à fournir leur nom et leurs coordonnées afin qu'ils puissent être contactés directement si nécessaire et afin de permettre une résolution plus satisfaisante du problème. Goodyear encourage les auteurs de signalement à fournir autant d'informations que possible lors du signalement. Fournir des informations détaillées aidera Goodyear à déterminer la meilleure façon de résoudre le problème. Si un signalement est effectué de manière anonyme par le

biais de la Ligne d'assistance dédiée à l'intégrité de Goodyear, l'auteur du signalement peut fournir des informations de suivi et Goodyear peut communiquer avec l'auteur du signalement, de manière anonyme, à l'aide de la fonctionnalité de la Ligne d'assistance. Goodyear encourage les personnes qui préfèrent rester anonymes à maintenir la communication avec la Société de cette manière.

Qui peut faire un signalement

Goodyear invite toute personne ayant connaissance d'un comportement contraire à l'éthique ou illégal, ou ayant des inquiétudes à ce sujet, à le signaler à Goodyear. La Ligne d'assistance dédiée à l'intégrité de Goodyear est destinée à être utilisée par toutes les personnes, y compris les Collaborateurs et les non-Collaborateurs, qui ont connaissance d'un comportement contraire à l'éthique ou illégal concernant Goodyear ou qui ont des inquiétudes à ce sujet.

Ce qui peut être signalé

Les auteurs de signalements peuvent signaler des préoccupations liées à tout comportement contraire à l'éthique ou illégal concernant Goodyear. Cela inclut tout comportement protégé par les régimes d'alerte locaux, y compris, mais sans s'y limiter, les règles d'alerte de l'UE (à savoir la Directive (UE) 2019/1937 sur la protection des personnes qui signalent des violations du droit de l'Union et ses lois d'application dans les États membres de l'UE).

Réception et examen du signalement

Lorsque Goodyear reçoit un signalement concernant une violation ou une violation présumée, le service Conformité et éthique (ou une personne désignée par le service Conformité et éthique pour enquêter sur le signalement) en informera l'auteur et accusera réception du signalement dans les meilleurs délais (généralement dans un délai de sept jours, à moins qu'une durée plus courte ne soit prévue par la législation locale en vigueur). Les signalements de faute présumée feront l'objet d'une enquête appropriée, opportune et approfondie et seront traités de manière confidentielle dans la mesure du possible, en tenant compte de la nécessité pour Goodyear de mener une enquête et d'effectuer un suivi de toute préoccupation. Dans certaines circonstances, il peut s'avérer impossible ou inapproprié d'enquêter pleinement sur un signalement. Par exemple, s'il n'y a pas suffisamment d'informations pour mener une enquête et qu'il n'existe aucun moyen raisonnable d'obtenir des informations supplémentaires, Goodyear ne sera pas en mesure d'effectuer un examen approfondi du signalement.

Si vous avez des soupçons concernant une violation potentielle de la loi ou de la politique de la Société, vous ne devez pas mener votre propre enquête. Vous devez plutôt faire part de vos soupçons à l'une des ressources identifiées dans la section « Procédures de signalement » de la présente Politique. Cela permet aux Collaborateurs de la Société désignés pour mener des enquêtes d'examiner la question. Il peut vous être demandé, ainsi qu'à d'autres Collaborateurs, de coopérer dans le cadre de l'enquête. Lorsque Goodyear mène une enquête, vous êtes tenu d'y coopérer pleinement en fournissant des informations complètes, exactes et véridiques. Vous ne devez pas interférer avec l'enquête, fournir de fausses informations ou modifier ou détruire des documents. Si quelqu'un vous demande d'entraver ou d'interférer dans une enquête, il s'agit d'une violation des politiques de Goodyear et cela doit être immédiatement signalé au service Conformité et éthique.

Nous ferons preuve de discrétion afin d'éviter, dans la mesure du possible, de divulguer les sources et l'objet des signalements que nous recevons, tout en veillant à examiner et traiter chaque signalement de manière appropriée. Nous enregistrons la réception de chaque signalement conformément à la loi applicable et aux procédures de la Société (y compris les lois applicables en matière de protection des données et de confidentialité et les politiques de la Société concernant ces données). Nous traitons toutes les parties impliquées dans une enquête, y compris les sujets potentiellement fautifs, les auteurs et les témoins, de manière juste et respectueuse, et nous laissons les faits produits par l'enquête déterminer les mesures correctives à prendre, le cas échéant. Sur la base des résultats de l'enquête, Goodyear prendra les mesures correctives appropriées si nécessaire.

Communication des résultats de l'enquête

Au terme de l'examen du signalement, tout Collaborateur qui :

- enfreint la politique de la Société ou toute exigence légale, ou qui incite quelqu'un à le faire ;
- omet de signaler dans les plus brefs délais une violation avérée ou présumée ;
- dissimule ou détruit des preuves ou des informations relatives à une enquête ou à une violation ; et/ou
- cache des informations, refuse de coopérer ou fournit de fausses informations dans le cadre d'une enquête relative à une potentielle violation (ou demande à une autre personne de le faire) ;

s'expose à des sanctions disciplinaires pouvant aller jusqu'au licenciement, à la perte d'avantages sociaux et à des poursuites civiles et pénales. La Société s'engage à prendre des mesures disciplinaires et des sanctions cohérentes, proportionnées et légitimes.

À l'issue de l'enquête, Goodyear évaluera et étudiera les causes profondes des problèmes constatés, les enseignements tirés, la nécessité éventuelle de prendre d'autres mesures correctives, et les améliorations à apporter aux processus et procédures de la Société afin de s'assurer que des problèmes similaires ne se reproduisent pas à l'avenir.

Goodyear s'efforcera d'informer l'auteur du signalement à l'issue de l'enquête et des informations pertinentes lui seront communiquées. Dans l'UE et dans certaines autres juridictions où la loi l'exige, Goodyear fournira à l'auteur du signalement, dans les trois mois suivant la date de réception du signalement, des informations écrites sur les mesures prises ou envisagées pour examiner les allégations et, le cas échéant, pour remédier au problème faisant l'objet du signalement. L'auteur du signalement recevra de nouvelles informations à l'issue de l'enquête.

Goodyear peut également communiquer les résultats de l'enquête à des parties internes et/ou externes compétentes, y compris les comités de conformité et d'éthique de Goodyear, la direction, le Conseil d'administration, les autorités chargées de l'application de la loi ou autres autorités réglementaires et/ou certaines autres entités ou personnes physiques, en fonction de la nature du signalement et des résultats de l'enquête, conformément à la loi applicable, et sur les instructions du service Conformité et éthique et du service juridique. La Société s'efforcera de préserver la confidentialité des personnes qui signalent des violations ou des violations présumées et ne tolérera aucune représaille à l'encontre des personnes qui signalent des infractions de bonne foi.

Conservation des documents

Les signalements de violations ou de violations présumées resteront confidentiels dans la mesure du possible, en tenant compte de la nécessité de mener une enquête adéquate. La création et la mise à jour de données précises et complètes sont essentielles pour répondre aux besoins de notre entreprise et à nos besoins en matière d'enquêtes, ainsi qu'aux exigences légales et réglementaires. Nous conservons les documents commerciaux conformément à la loi, dans la mesure nécessaire à des fins commerciales, ou plus longtemps si des normes fiscales, réglementaires ou autres l'exigent. Les documents requis pour un audit, une enquête ou toute autre action en justice sont conservés conformément aux lois et autres exigences légales ou contractuelles et conformément aux politiques et procédures de la Société.

VIOLATIONS DE LA POLITIQUE

Tout collaborateur qui enfreint la présente Politique ou la loi applicable, ou demande à quelqu'un d'autre de l'enfreindre, s'expose à des mesures disciplinaires pouvant aller jusqu'au licenciement, à la perte d'avantages sociaux et à des poursuites civiles et pénales.

QUE FAIRE SI VOUS AVEZ DES QUESTIONS

Si vous avez des questions ou des inquiétudes concernant la Politique de signalement, vous pouvez contacter :

- votre responsable ;
- votre représentant des Ressources humaines ;
- le vice-président du service Conformité et éthique mondiales au 1-330-796-7288 (GTN 446-7288) ; le directeur des opérations de conformité et d'éthique mondiales au 1-330-796-0375 (GTN 446-0375) ; ou un directeur régional du service Conformité et éthique (consulter le site Web dédié à la conformité et à l'éthique <http://go.goodyear.com/ethics/> pour obtenir ses coordonnées) ;
- le vice-président du service Audit interne au 1-330-796-0719 (GTN 446-0719) ;
- la Ligne d'assistance dédiée à l'intégrité de Goodyear : www.goodyear.ethicspoint.com. Aux États-Unis et au Canada, vous pouvez appeler gratuitement le numéro suivant : 1-888-GY-HOTLINE (1-888-494-6854). Depuis tous les autres pays, les numéros sont disponibles sur www.goodyear.ethicspoint.com ou vous pouvez passer un appel en PCV au +1-503-726-2371 ; ou
- le juriste de Goodyear responsable de votre secteur d'activité ou de votre fonction ou le bureau du Directeur juridique.

Rappelez-vous que Goodyear interdit strictement toute forme de représailles contre les personnes qui signalent de bonne foi des violations avérées ou présumées de la politique ou de la loi (même si ces préoccupations s'avèrent non fondées) ou coopèrent et participent pleinement et en toute honnêteté à une enquête.

POLITIQUES ET PROCÉDURES CONNEXES

- [Manuel de conduite des affaires](#)
- [Politique de gestion des documents](#)
- [Politique relative au respect de la vie privée des collaborateurs](#)
- [Politique internationale de confidentialité](#)
- [Politique de confidentialité en ligne](#)